

DÉLIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 26 février 2020

L'an deux mil vingt, le vingt-six février, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de la Ville d'Ingré, sous la Présidence de Christian DUMAS, Maire d'Ingré.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29
Nombre de conseillers municipaux présents : 24
Nombre de votes contre : 0
Nombre d'abstentions : 5
Nombre de votes pour : 23
Nombre de suffrages exprimés : 28

Date de convocation du Conseil Municipal le 19 février 2020

<u>Présents</u>: Christian DUMAS, Arnaud JEAN, Hélène LORME, Marie-Claude BLIN, Claude FLEURY, Jenny OLLIVIER, Hélyette SALAÜN, François LENHARD, Michèle LUCAS, Jean-Louis TOURET, Nadège FONTAINE, Évelyne CAU, Franck VIGNAUD, Laurent JOLLY, Guillaume GUERRÉ, Magalie PIAT, Christine CABEZAS, Pascal SUDRE, Roselyne RAVARD, Philippe GOUGEON, Nicole PERLY, Benoît COQUAND, Bernard HOUZEAU et Patricia MARTIN.

Absents excusés :

Catherine MAIGNAN, ayant donné pouvoir à Guillaume GUERRÉ, Baptiste JAUNEAU, ayant donné pouvoir à Hélène LORME, Sylvie SIGOT, ayant donné pouvoir à Roselyne RAVARD, Loïc FAYON, ayant donné pouvoir à Pascal SUDRE.

Absent :

Daniel HOAREAU.

Début de la séance : 19h00

Fin de la séance : 22h00

Secrétaire : Jenny OLLIVIER

RESSOURCES HUMAINES

DL.20.018 - Délibération portant création d'un poste d'assistant d'enseignement artistique à temps non complet (10h) au 1er mars 2020

Christian DUMAS expose:

Le Maire informe qu'aux termes de la loi n° 84-53 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale modifiée et notamment ses articles 34 et 97, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Ainsi, il appartient à l'assemblée délibérante de déterminer l'effectif des emplois à temps complet et temps non complet nécessaire au fonctionnement des services. De même, la modification du tableau des effectifs afin de permettre les avancements de grade relève de la compétence de l'assemblée délibérante.

Si nécessaire, les emplois permanents peuvent également être pourvu de manière permanente par un agent non titulaire de droit public conformément aux articles 3-2 ou 3-3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

Afin de répondre à l'organisation de l'école municipale de musique et aux mouvements de personnel, il est nécessaire de créer, le poste suivant :

Grades	Durée d'emploi	Taux d'emploi
Assistant d'enseignement artistique	10 h	50%

Le tableau des emplois est ainsi modifié au 1er mars 2020.

Après avis du Comité Technique du 4 février 2020 et après présentation en commission générale du 17 février 2020, il est proposé aux membres du Conseil Municipal de créer le poste ci-dessus énoncé à compter du 1er mars 2020 et de modifier le tableau des effectifs à la même date.

Après délibération, le Conseil Municipal adopte à la majorité, 23 pour et 5 abstentions (Philippe GOUGEON, Nicole PERLY, Benoît COQUAND, Bernard HOUZEAU et Patricia MARTIN), les propositions du rapporteur.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

INGRE, le

O 2 MARS 2020

Acte rendu exécutoire après transmission au Représentant de l'État le : Publication le :

Notification le :

0 2 MARS 2020

0 2 MARS 2020

0 2 MARS 2020

Le Maire

Christian DUMAS

Acte à classer

DL-20--18

3

En préparation

En attente retour Préfecture

> AR reçu <

Classé

Identifiant FAST:

ASCL_2_2020-03-02T17-05-32.00 (MI222187774)

Identifiant unique de l'acte :

045-214501694-20200302-DL-20--18-DE (<u>Voir l'accusé de réception associé</u>)

Objet de l'acte :

Délibération portant création d'un poste d'assista

d'enseignement artistique à temps non complet

au 1er mars 2020

Date de décision :

02/03/2020

Nature de l'acte :

Délibération

Matière de l'acte :

4. Fonction publique

4.1. Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.

4.1.1. Création de poste.

Acte:

DL.20.018-RH-délibération portant Multicanal : Non

création d'un poste assistant enseignement artistique à temps non complet -10h- au 1er mars

2020.PDF

Classer

Annuler

Préparé **Transmis**

Date 02/03/20 à 17:05

Date 02/03/20 à 17:05

Par LE TUMELIN Sylvie Par LE TUMELIN Sylvie

Accusé de réception

Date 02/03/20 à 17:13